

PROTOCOLE MÉDICAL

N° : PM-033

En vigueur le: 2024-10-08(v3)

Date prévue de révision : 2027-10-08

GY-2 : KYSTE OU MASSE ANNEXIELLE POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC

Référence à une ordonnance : oui non

PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

Professionnels

- Infirmière travaillant à l'accueil et orientation clinique (AOC)

Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique.

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Pour toutes les usagères admissibles à l'AOC demandant une investigation en gynécologie pour kyste ou masse annexielle.

INDICATIONS

- Pour toute usagère pour qui une investigation en gynécologie pour kyste ou masse annexielle est requise médicalement. Classer subaigüe B.

CONDITIONS

- Faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

CONTRE-INDICATIONS

Si depuis la référence médicale:

- Température buccale sup ou égale à 38,5 °C;
- Douleur intense non soulagée par analgésique;
- Grossesse.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES/ SURVEILLANCE

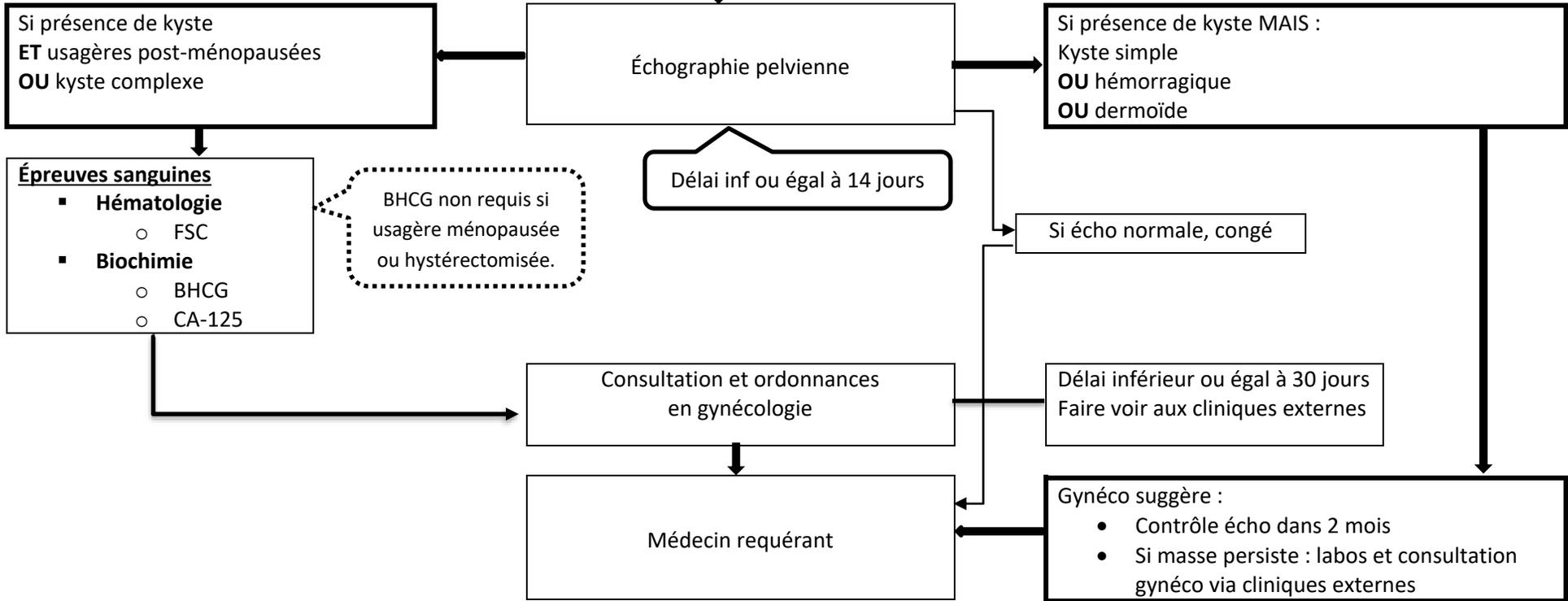
Diriger l'usagère à l'urgence si :

- Grossesse ectopique ou suspicion;
- Hémopéritoine significatif.

Diriger à l'urgence si :

- Grossesse ectopique ou suspicion
- Hémopéritoine significatif

GY-2 : KYSTE OU MASSE ANNEXIELLE



ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL (RECONDUIT SANS MODIFICATION)

Porteur du projet : Mélanie Lefebvre, ASI, inf cl. AOC		23 septembre 2024
Médecin collaborateur : Dr Ian Barrette		9 septembre 2024
ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)		
NOMS	TITRE	DATE
Dr Lionel Pougui		9 septembre 2024

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

VALIDATION		
DSI	Adèle Gorman, conseillère cadre DSI	24 septembre 2024
RECOMMANDATION (si médication)		
Comité de pharmacologie	N/A	Cliquez ici pour entrer une date.
ADOPTION par le CECMDP		
Dr Peter Bonneville	Président du CECMDP	8 octobre 2024
Signature <small>(électronique légale)</small>	<i>Numéro de résolution : 2024-0296</i>	<i>Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.</i>